

Département des Alpes-Maritimes (06)

Commune de Beuil



## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

-

5.1.1. Liste et carte des servitudes d'utilité publique (SUP)



PLU arrêté le :

**Alpicité**  
Urbanisme, Paysage,  
Environnement

SARL Alpicité  
Avenue de La Clapière  
05 200 EMBRUN  
Tél : 04.92.46.51.80  
contact@alpicite.fr  
www.alpicite.fr



« Les servitudes d'utilité publique constituent des limitations administratives au droit de propriété. Elles sont instituées par une autorité publique dans un but d'intérêt général. [...] Elles sont créées par des lois et règlements particuliers, codifiés ou non et ont un caractère d'ordre public interdisant aux particuliers d'y déroger unilatéralement » (source : Cerema).

La commune de Beuil est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

Code	Intitulé de la SUP	Générateur de la SUP	Document ayant instauré la servitude
A5	Servitudes pour l'établissement des canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Toutes canalisations existantes	<i>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux</i>
AC1	Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site inscrit : Chapelle Sainte-Croix dite des Pénitents Blancs</li> <li>Site inscrit : Vestiges archéologiques cime de Tournerie (Roubion)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêté du 06/12/1984</li> <li>Arrêté du 15/10/2020</li> </ul>
AC2	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site inscrit : Gorges inférieures et supérieures du Cians</li> </ul>	05 décembre 1952
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Captage du Tailler</li> <li>Captage de Fuon de l'Oule</li> <li>Source de Content (sur Roubion)</li> <li>Source de Saint-Pierre (sur Roubion)</li> <li>Prise d'eau du Raton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DUP du 05/12/01</li> <li>DUP du 05/12/01</li> <li>DUP du 17/10/08</li> <li>DUP du 17/10/08</li> <li>DUP du 04/12/08</li> </ul>
EL10	Cœur de Parc National	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cœur du Parc National du Mercantour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décret n°79-696 du 18 août 1979</li> <li>Décret n° 91-1075 du 16 octobre 1991</li> <li>Décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012</li> <li>Décret n°2018-757 du 29 août 2018</li> </ul>
I4	Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité	Toutes lignes aériennes et souterraines	<i>Convention amiable et arrêtés préfectoraux et ministériels</i>
PT3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications	Tous réseaux	<i>Convention amiable et arrêté préfectoral</i>
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Totalité du territoire communal	Arrêté du 25/07/1990

Liste des servitudes d'utilité publique de Beuil

Source : Porter à connaissance de l'Etat (Préfecture des Alpes-Maritimes), 2022

# Carte des servitudes d'utilité publique (SUP)

## Légende :

- Servitude AC1 (générateur : monument historique)
- Servitude AC1 (assiette : périmètre aux abords des monuments historiques)
- Servitude AC2 (site inscrit)

## Servitude AS1 (protection des captages)

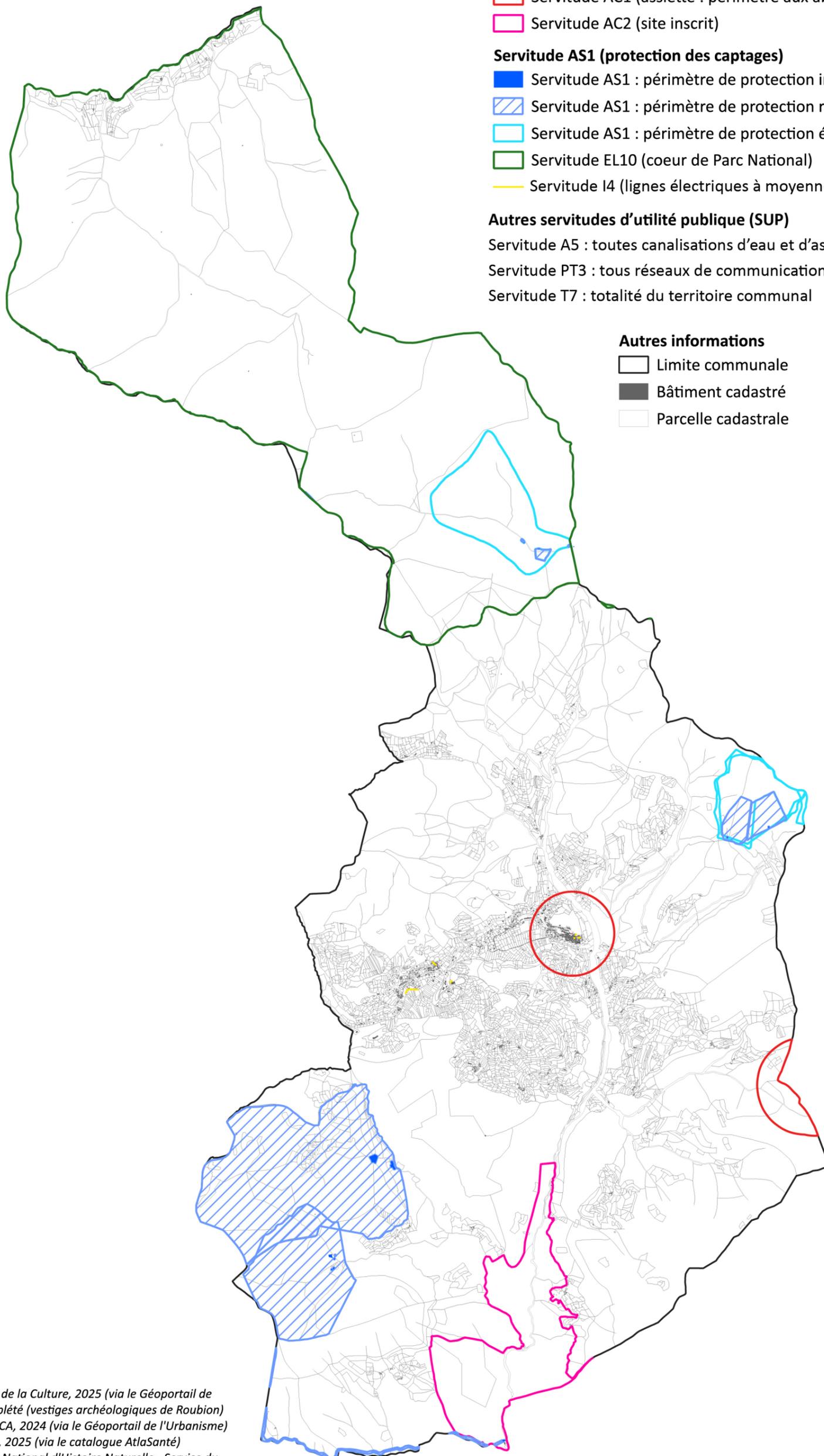
- Servitude AS1 : périmètre de protection immédiate (PPI)
- Servitude AS1 : périmètre de protection rapprochée (PPR)
- Servitude AS1 : périmètre de protection éloignée (PPE)
- Servitude EL10 (coeur de Parc National)
- Servitude I4 (lignes électriques à moyenne et basse tension)

## Autres servitudes d'utilité publique (SUP)

- Servitude A5 : toutes canalisations d'eau et d'assainissement existantes
- Servitude PT3 : tous réseaux de communication
- Servitude T7 : totalité du territoire communal

## Autres informations

- Limite communale
- Bâtiment cadastré
- Parcelle cadastrale



## Sources :

- SUP AC1 : Ministère de la Culture, 2025 (via le Géoportail de l'Urbanisme), et complété (vestiges archéologiques de Roubion)
- SUP AC2 : DREAL PACA, 2024 (via le Géoportail de l'Urbanisme)
- SUP AS1 : AtlaSanté, 2025 (via le catalogue AtlaSanté)
- SUP EL10 : Muséum National d'Histoire Naturelle - Service du Patrimoine Naturel, 2020 (via le Géoportail de l'Urbanisme)
- SUP I4 : Agence ORE, 2025 (via data.gouv.fr)
- Cadastre : CRIGE PACA, 2024

